

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2024.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **lundi 4 novembre 2024 à 18h00** soit en mairie ou par mail : [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) ou [ccas@chasnesurillet.fr](mailto:ccas@chasnesurillet.fr) :

- Avis de taxes foncières 2023 et 2024
- Avis d'imposition sur le revenu des membres du foyer de 2023 et 2024
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du lundi 4 novembre 2024 à 18h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,  
Maire de Chasné sur Illet  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**NOM et Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**mail :**

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2023 et de 2024
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2023 et de 2024

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui  Non

**Si Oui :**

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui  Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui  Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Mineurs (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

5 - Êtes-vous propriétaire d'autres biens ?

Oui  Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

un local professionnel

autre

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui  Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui  Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui  Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2024.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **lundi 4 novembre 2024 à 18h00** soit en mairie ou par mail : [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) ou [ccas@chasnesurillet.fr](mailto:ccas@chasnesurillet.fr) :

- Avis de taxes foncières 2023 et 2024
- Avis d'imposition sur le revenu des membres du foyer de 2023 et 2024
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du lundi 4 novembre 2024 à 18h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,  
Maire de Chasné sur Illet  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**NOM et Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**mail :**

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2023 et de 2024
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2023 et de 2024

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui  Non

**Si Oui :**

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui  Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui  Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Mineurs (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

5 - Êtes-vous propriétaire d'autres biens ?

Oui  Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

un local professionnel

autre

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui  Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui  Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui  Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2024.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **lundi 4 novembre 2024 à 18h00** soit en mairie ou par mail : [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) ou [ccas@chasnesurillet.fr](mailto:ccas@chasnesurillet.fr) :

- Avis de taxes foncières 2023 et 2024
- Avis d'imposition sur le revenu des membres du foyer de 2023 et 2024
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du lundi 4 novembre 2024 à 18h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,  
Maire de Chasné sur Illet  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**NOM et Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**mail :**

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2023 et de 2024
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2023 et de 2024

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui  Non

**Si Oui :**

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui  Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui  Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Mineurs (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

5 - Êtes-vous propriétaire d'autres biens ?

Oui  Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

un local professionnel

autre

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui  Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui  Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui  Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2024.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **lundi 4 novembre 2024 à 18h00** soit en mairie ou par mail : [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) ou [ccas@chasnesurillet.fr](mailto:ccas@chasnesurillet.fr) :

- Avis de taxes foncières 2023 et 2024
- Avis d'imposition sur le revenu des membres du foyer de 2023 et 2024
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du lundi 4 novembre 2024 à 18h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,  
Maire de Chasné sur Illet  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**NOM et Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**mail :**

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2023 et de 2024
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2023 et de 2024

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui  Non

**Si Oui :**

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui  Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui  Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Mineurs (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

5 - Êtes-vous propriétaire d'autres biens ?

Oui  Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

un local professionnel

autre

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui  Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui  Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui  Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CHASNE SUR ILLET

Participation à la taxe foncière

Le Centre Communal d'Action Social et le conseil municipal de Chasné sur Illet proposent une aide financière à l'attention des propriétaires ayant des difficultés financières pour le règlement de la taxe foncière 2024.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour retirer un dossier qui sera examiné selon plusieurs critères.

Pour l'étude de votre demande, merci de nous déposer votre dossier complet avant le **lundi 4 novembre 2024 à 18h00** soit en mairie ou par mail : [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr) ou [ccas@chasnesurillet.fr](mailto:ccas@chasnesurillet.fr) :

- Avis de taxes foncières 2023 et 2024
- Avis d'imposition sur le revenu des membres du foyer de 2023 et 2024
- Complétés du questionnaire certifié sur l'honneur
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet ou déposé après la date du lundi 4 novembre 2024 à 18h ne sera pas étudié.

Benoit MICHOT,  
Maire de Chasné sur Illet  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



**NOM et Prénom :**

**Adresse :**

**Tél :**

**mail :**

Participation à la taxe foncière

Afin de calculer le montant de l'aide qui pourra vous être attribuée, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- L'avis de Taxe Foncière de 2023 et de 2024
- L'avis d'impôts sur le revenu des membres du foyer de 2023 et de 2024

Avec ces documents, un quotient familial sera calculé à partir de votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition sur le revenu complété des questions suivantes :

Votre résidence principale est sur la commune de Chasné ?

Oui  Non

**Si Oui :**

1 - Etes-vous l'unique propriétaire de votre résidence principale ?

Oui  Non

Si non, pouvez-vous nous nommer les autres copropriétaires ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2 - Quelle est l'adresse de votre résidence principale ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3 - Occupez-vous votre résidence à plein temps ?

Oui  Non

4 - Quelle est la composition de votre foyer ?

Adultes (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

Mineurs (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

5 - Êtes-vous propriétaire d'autres biens ?

Oui  Non

si oui, est-ce une :

location

une résidence secondaire

un bien vacant

un local professionnel

autre

6 - L'un des membres du foyer a-t-il des parts dans une (au moins) société ?

Oui  Non

7 - Louez-vous une partie ou votre résidence principale (chambre ou maison) de façon occasionnelle ou régulière ?

Oui  Non

8 - Etes-vous à jour sur les autorisations d'urbanisme ?

Oui  Non

Si les informations fournies s'avéraient inexactes, un remboursement sera demandé.

Merci de rédiger : **"Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises"**.

Fait à ...

Le :

NOM et Prénom :

Signature :